
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 26/2 (1999)

DOI: 10.11588/fr.1999.2.47503

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

gen. Dies mag im späteren »Département des Landes« tatsächlich der Fall gewesen sein. Auch dieses Ergebnis hätte dann allerdings eine reflektierende Würdigung verdient.

Werner TROSSBACH, Witzenhausen

Klaus RIES, *Obrigkeit und Untertanen. Stadt- und Landproteste in Nassau-Saarbrücken im Zeitalter des Reformabsolutismus*, Saarbrücken (SDV) 1997, 492 S. (Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 32).

Cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat préparée à Sarrebruck et soutenue en 1996 à l'université d'Iéna. Il s'inscrit dans la mouvance des nombreuses recherches qui ont été menées depuis une quinzaine d'années sur les mouvements de protestation populaires et les divers courants de contestation de l'absolutisme qui secouent les états allemands dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et ne font que s'amplifier, à partir de 1789, sous l'influence de la Révolution Française¹. Prenant ses distances vis-à-vis d'une histoire sociale longtemps caractérisée par une approche unilatérale des conflits appréhendés comme des mouvements autonomes procédant exclusivement de dynamiques internes, l'auteur, partant des thèses défendues par Volker Press et Georg Schmidt, entend montrer que les nombreuses luttes qui opposèrent, sous l'Ancien Régime, les princes territoriaux allemands et leurs sujets furent avant tout, tant dans leur évolution que dans leur résolution, le fruit d'une interaction permanente entre les politiques menées par les souverains et les réactions des gouvernés.

Le champ retenu pour la démonstration est celui du comté de Nassau-Sarrebruck entre 1728 et 1794. L'année 1728 constitue une césure importante dans l'histoire intérieure du comté, alors érigé en principauté: l'extinction de la famille de Nassau-Sarrebruck fait, en effet, passer le territoire sous la tutelle de la branche de Nassau-Usingen et l'avènement de ce nouveau lignage le fait entrer de plain-pied dans l'ère du réformisme éclairé, après un long siècle de troubles marqué par l'affaiblissement constant du pouvoir princier et un état durable de sous-administration. Comme le souligne judicieusement l'A., la rupture politique est symbolisée par le détachement croissant des nouveaux souverains à l'égard du rite de l'hommage, hérité de la conception patriarcale médiévale du pouvoir fondée sur l'engagement moral réciproque du prince et de ses sujets. Sous l'impulsion de la régente Charlotte-Amélie (1728-1738) s'amorce un processus de modernisation de l'Etat sous le sceau de l'absolutisme, marqué par une volonté croissante de rationalisation dans la gestion des affaires publiques sous les règnes de son fils Guillaume-Henri (1741-1768), puis du prince Louis, profondément imprégné des idéaux de l'*Aufklärung*. Cette évolution se traduit par l'essor d'un système administratif et judiciaire centralisé et hiérarchisé qui, grâce au développement d'une bureaucratie spécialisée, impose sa tutelle aux communautés villageoises et urbaines, réduisant par là-même leur autonomie traditionnelle; parachevée en 1778 par la promulgation d'une grande ordonnance, cette restructuration de l'administration et de la justice territoriales induit une mutation des relations entre le prince et ses sujets, désormais placées sous le sceau d'un juridisme croissant. Parallèlement est menée une politique économique et fiscale qui, portant la marque du caméralisme triomphant, vise à rationaliser l'exploitation de toutes les ressources au nom du Bien commun et de la »bonne police« et se traduit par un arsenal de réformes identiques à celles que mènent bien d'autres souverains de ce

1 Parmi ces travaux, on peut citer notamment les études regroupées dans le volume paru sous la direction de Helmut BERDING, *Soziale Unruhen in Deutschland während der Französischen Revolution*, Göttingen 1988, parmi lesquelles figure, en particulier celle de E. FEHRENBACH, *Soziale Unruhen im Fürstentum Nassau-Saarbrücken 1789-1792/93*, p. 28-44, dont les conclusions sont reprises par K. Ries.

temps. Ainsi est introduit en 1759/60, après un long travail d'inventaire cadastral, l'impôt foncier unique, cher aux physiocrates, qui, pour paraître moins arbitraire que les diverses impositions qu'il est censé remplacer, n'en représente pas moins, pour nombre de contribuables, une augmentation de la pression fiscale, d'autant que dans le même temps interviennent la monétarisation d'autres prélèvements maintenus (corvées, dîmes) et l'introduction de nouvelles taxes. La volonté d'optimiser les ressources de la principauté conduit à promouvoir l'exploitation minière sous le contrôle de l'Etat, ainsi que les industries du verre et de la métallurgie. Mais c'est la forêt qui retient plus particulièrement l'attention des princes en un temps où elle constitue la base de l'économie préindustrielle et un complément de ressources vital pour la population. Comme bien des souverains réformateurs du XVIII^e siècle, les princes de Nassau-Usingen développent un effort continu de rationalisation de l'exploitation forestière qui passe par un encadrement strict des droits d'usage collectifs traditionnels (abattages et ventes de bois, mais aussi affouages, glandée, etc ...), ainsi restreints (certains usages anciens sont criminalisés), réglementés et fiscalisés. Au nom de la souveraineté territoriale, les princes entendent imposer la reconnaissance de leur *dominium directum* et faire appliquer la nouvelle législation, non seulement dans les forêts domaniales (80% des forêts territoriales), mais aussi dans celles qui relèvent de la propriété utile des communautés villageoises ou urbaines: elles sont désormais placées sous le contrôle d'un service étatique créé à cet effet (*Oberforstamt*) et donc soustraites à la gestion autonome des habitants.

Ces réformes nécessaires à la modernisation de l'Etat induisent une mutation profonde des relations ancestrales qui liaient le prince à ses sujets. La principauté de Nassau-Sarrebruck se prête particulièrement bien à l'observation et à l'analyse de cette mutation en raison de son exigüité, de l'absence d'une noblesse territoriale (le prince est le principal propriétaire foncier) et d'une assemblée d'ordres (*Landstände*): autant de facteurs qui ont contribué à renforcer la proximité entre le souverain et la population, habituée à faire part directement et oralement de ses requêtes.

La politique menée à partir de 1728 est à l'origine de quatre conflits qui jalonnent le siècle et dont l'A. analyse minutieusement le déroulement et les rebondissements en exploitant les textes des pétitions et récriminations des sujets, les rapports des représentants du pouvoir, les mémoires juridiques commandés de part et d'autre et les textes législatifs, afin de cerner les ressorts de ces mouvements et de définir les principes qui les sous-tendent.

– La première vague de résistance déferle dans la décennie 30, associant dans un même refus de la nouvelle législation forestière (ordonnance de 1729) les communautés rurales et les deux villes de la principauté; plusieurs requêtes étant restées sans suite, les échevins de Sarrebruck et Sankt Johann, prenant la tête de l'opposition, font appel à un notaire impérial en 1732 et envisagent de porter l'affaire devant la Chambre de Wetzlar (les princes de Nassau-Sarrebrück ne jouissent pas du privilège de *non appellando*); la régente préfère alors faire un certain nombre de concessions qui lui permettent d'obtenir la soumission des corps de villes, eux-mêmes contraints de céder du terrain.

– C'est l'augmentation de la pression fiscale qui déclenche, en 1766, l'opposition des cinq communautés rurales du Völklinger Hof dont les habitants, encore soumis au servage, vivent dans une grande pauvreté; mettant en cause l'unification et la monétarisation des impôts fonciers, responsables de leur hausse, le maire de l'une d'entre elles fait notifier les plaintes par notaire devant la Chambre impériale de justice. Tentés de prolonger le conflit en dépit de concessions princières, les habitants y renoncent après l'arrestation de leurs meneurs et la menace d'une intervention armée du pouvoir.

– Une décennie plus tard, ce sont les quelques trente communautés du Köllertal, véritable «grenier à blé» de la principauté, fer de lance de la lutte pour la défense des libertés traditionnelles en matière de gestion forestière dans les années trente, qui engagent un long bras-de-fer juridique (1776–1785) avec le prince Louis, dans le contexte d'un mouvement général

de protestation contre les impositions nouvelles, rendues insupportables par la crise qui sévit à cette époque. Alors que la plupart des sujets se laissent amadouer par les concessions qu'accorde le souverain en 1777 pour désamorcer le conflit, les communautés du Köllertal poursuivent la lutte sans être intimidées par l'arrestation de leurs meneurs. La procédure engagée devant la Chambre de justice impériale associe les deux causes de mécontentement incriminées séparément lors des conflits antérieurs, mais traduit une nette radicalisation des exigences: plus que les seuls droits d'usage forestiers traditionnels, c'est le droit de propriété des communautés que l'on entend défendre et, plus que le refus circonstanciel de hausses fiscales, c'est le principe du consentement des sujets à l'impôt que l'on souhaite voir reconnu. Interrompue *sine die* par l'occupation française en 1794, l'affaire est révélatrice du niveau de conscience politique et d'information juridique atteint par les habitants de certaines communautés villageoises de la principauté à la fin du siècle.

– Parallèlement aux deux conflits précédents mettant en cause des communautés rurales, les villes de Sarrebruck et Sankt Johann opposent également une longue résistance aux effets du réformisme princier sous les règnes de Guillaume Henri, puis de son successeur. Ne sollicitant, dans un premier temps, que la confirmation de leurs privilèges traditionnels (qui leur a été refusée du fait de l'abandon du rituel de l'hommage), les corps de bourgeoisie, représentés par leurs échevins (*Stadtgericht*), tirent profit de la situation créée par une initiative princière en 1762: s'opposant à l'ordonnance qui vise à réglementer les activités commerciales et à restreindre, par là-même, les libertés ancestrales des villes, ils exigent, au-delà du respect de ces dernières, de nouveaux droits (monopole de vente du vin au profit de la cave du Conseil, exemptions de péages, extension du droit d'imposition sur la banlieue). Ils n'obtiennent de Guillaume Henri qu'une confirmation de la charte de 1322 sous une forme qui accentue la prééminence des droits du souverain (Ponctuation de 1764). La lutte se poursuit sous le règne de son successeur, exacerbée, après 1784, par de nouvelles impositions: prenant appui sur la volonté exprimée en assemblées par les habitants, les échevins de Sarrebruck et de Sankt Johann déposent plainte directement devant le Conseil aulique de Vienne dont ils espèrent un jugement plus rapide que ne le sont ordinairement les procédures engagées à Wetzlar. Reculant devant la perspective d'un procès, le prince Louis cède finalement à la pression de ses sujets et accepte un accord qui marque le retour à la vieille tradition contractuelle, fondement des libertés urbaines.

La méthode adoptée par l'A. procède de la volonté d'observer le cheminement des revendications des sujets et des décisions princières; suivant un plan rigoureusement chronologique calqué sur le déroulement événementiel des quatre conflits successifs, il analyse minutieusement, les uns après les autres, les textes qui en jalonnent, de part et d'autre, les différentes étapes. Enfermée dans le récit analytique, l'étude devient rapidement répétitive dans la mesure où les mêmes argumentations sont sans cesse reprises dans les requêtes et rapports qui se succèdent: la progression de la démonstration est donc un peu laborieuse. On peut également regretter l'insuffisance d'une mise en perspective pourtant nécessaire pour situer plus précisément le cas de Nassau-Sarrebruck dans le contexte de la contestation de l'absolutisme et des débats juridiques qui animent la vie publique au sein du Reich à la veille de la Révolution Française.

Mais la démarche a l'avantage de mettre en évidence le rapport dialectique entre les décisions princières et leurs inflexions successifs, d'une part, et les mouvements populaires d'autre part. Elle permet surtout de dégager un certain nombre de constats récurrents qui confortent les acquis de la recherche antérieure sur la nature du pouvoir et des relations gouvernants/gouvernés dans les principautés allemandes de la fin du XVIII^e siècle. Le récit analytique des conflits qui opposent les sujets des princes de Nassau-Sarrebruck à leurs souverains éclaire, en premier lieu, l'évolution des mentalités politiques collectives au cours du siècle et en souligne les aspects contradictoires. D'abord étrangers au juridisme qui sous-tend la politique de rationalisation de l'Etat menée par les princes, les habitants des

communautés urbaines, puis rurales, en intègrent progressivement les principes au point de les retourner contre leurs souverains: alors qu'ils se contentent, au début du siècle, de défendre leurs droits d'usages forestiers, ils invoquent après 1760 le droit de propriété des communautés. De même en appellent-ils de moins en moins à la seule grâce du prince, vestige d'une relation patriarcale, pour asseoir leurs revendications sur le droit attesté par les textes. Mais ils n'en restent pas moins attachés, par ailleurs, à une conception contractuelle du pouvoir, reposant sur le respect des obligations mutuelles qui lient gouvernant et gouvernés, et symbolisée par le rituel de l'hommage censé garantir l'engagement du prince. La bureaucratie dont l'essor est induit par le développement d'une gestion rationnelle des affaires publiques est perçue comme un écran entre le souverain et ses sujets qui cherchent systématiquement à le contourner pour maintenir un contact direct, au grand dam des hauts fonctionnaires. Ainsi, loin d'être balayée par le juridisme croissant qui pénètre la vie publique et les modes de pensée, cette conception médiévale du pouvoir se trouve, au contraire, réactivée au temps des Lumières: rejoignant les thèses de C. Ulbrich, l'A. montre comment le renforcement de la souveraineté territoriale réveille l'ancien communalisme en provoquant la résistance contre les réformes. Ainsi que le soulignait déjà E. Fehrenbach, les mouvements populaires qui précèdent l'explosion de la Révolution Française dans la principauté de Nassau-Sarrebruck apparaissent avant tout conservateurs, à l'instar de ceux qui secouent nombre d'autres territoires allemands à la même époque. Ce qui n'exclue pas, pour autant, une évidente politisation des conflits: à la seule défense des privilèges collectifs ancestraux s'ajoute bientôt la revendication du droit à consentir l'impôt et, bien que la principauté de Nassau-Sarrebruck, à l'instar d'autres territoires de la rive gauche du Rhin, n'ait jamais connu le régime des assemblées d'ordres (*Landstände*), les meneurs des rébellions rurales et urbaines tendent à en revendiquer le rôle, faisant écho aux thèses du «libéralisme territorial», fondées sur le principe de la monarchie contrôlée par la représentation des états intégrant paysans et bourgeois des villes et défendues, à la même époque, par nombre de juristes (tels J. J. et K. F. Moser ou ceux de l'université de Göttingen²).

L'analyse de K. Ries permet, en second lieu, de vérifier une fois de plus la vitalité des institutions impériales et le prestige qu'elles conservent dans les représentations collectives des populations germaniques à la fin du XVIII^e siècle: les instances judiciaires du Reich n'ont rien perdu, à leurs yeux, de leur pouvoir régulateur, elles sont perçues comme le meilleur rempart contre l'absolutisme réformateur des princes qui préfèrent bien souvent négocier plutôt que de les affronter.

Ainsi le travail de K. Ries montre-t-il clairement que l'absolutisme reste, dans l'Allemagne de la fin du XVIII^e siècle, un rêve princier contesté, un idéal inachevé, battu en brèche par la résistance des sujets; le droit naturel sur lequel se fonde la pensée politique des Lumières n'est souvent invoqué que pour réactiver, sur des bases nouvelles, les anciennes conceptions contractuelles du pouvoir, offrant ainsi, dans les pays germaniques, à la veille de la Révolution, une autre perspective que celle de l'absolutisme centralisateur à la française.

Marie DRUT, Metz

2 Voir, à ce sujet, l'étude de Horst DREITZEL, Vom reichspatriotischen Konstitutionalismus zum nationalen Liberalismus. Zur Diskussion der landständischen Verfassung in der deutschen Aufklärung, in: H. E. BÖDEKER et E. FRANÇOIS (dir.), Aufklärung/Lumières und Politik. Zur politischen Kultur der deutschen und französischen Aufklärung, Leipzig 1996, p. 399-432 (notamment p. 411sq.).